

'Echarpe90

Une revue qui informe nos élus...

Bulletin d'information trimestriel

n°5 - Mars 2013

Zoom sur le projet d'Opération collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS) de la CCST p.8

Rencontre avec Corinne Bohlinger, chargée de mission Développement économique à la Communauté de Communes du Sud Territoire.

>>> Depuis 2010, la Communauté de Communes du Sud Territoire travaille à la mise en place d'une OCMACS en partenariat avec l'Etat et les Chambres consulaires et les représentants des commerçants et artisans. Une OCMACS est une opération globale visant à favoriser le développement du commerce et de l'artisanat sur un territoire. Dans cet objectif, plusieurs actions sont projetées, notamment la création d'une conciergerie d'entreprises territoriale, initiative tout à fait novatrice dans le Territoire de Belfort et en Franche-Comté.



■ Vie de l'Association p.2

Rythmes scolaires
Formations
Conseil d'administration
Concours ECO-Energie Environnement

■ Actualité p.3

■ Pôle Emploi nous informe p.4
Les Emplois d'avenir

■ EDF nous informe p.6

Les actions solidarité d'EDF à destination de ses clients particuliers

■ ERDF nous informe p.7

Journées de l'Energie



Vie de l'Association

Prochaines formations :

Rédiger un marché public à procédure adaptée, le 26 mars
Gérer et coordonner les interventions de voirie, le 11 avril

Le Mot du Président



En ce début d'année 2013, la réforme des rythmes scolaires est au cœur des discussions. L'Association des Maires du Territoire de Belfort a donc tenu à s'investir en offrant aux élus la possibilité de se concerter sur ce sujet épineux cristallisant le débat politique.

Dans cette démarche, l'AMD90 s'est voulue fédératrice avec comme objectif principal l'harmonisation des pratiques à l'échelle du département.

Le résultat de cette concertation ne permettra pas d'y arriver ; l'absence de financement en étant la cause principale. Notre Président, Jacques Péliissard a demandé au gouvernement de reconduire l'aide attribuée pour la rentrée 2014.

Dans cette expectative, je vous souhaite à toutes et tous bon courage dans la mise en place de cette nouvelle réforme à la fois complexe et primordiale.

Michel Berné

La Formation du 12 février

Le 12 février dernier a eu lieu la formation intitulée «**La gestion du patrimoine forestier de la commune**». Cette séance a suscité un engouement puisque 35 personnes ont répondu présent.

Divers thèmes ont été abordés tels que les stratégies locales de développement forestier, la pratique de la sylviculture et l'évolution du métier de bûcheron. S'en est suivi un débat animé par Mikaël POISSONNET, Chargé de mission aux Communes Forestières.

Conseil d'Administration du 25 janvier

Outre la rencontre avec M. Mellon, Inspecteur d'Académie, le Conseil d'Administration de l'AMD90 a permis d'aborder et de valider diverses questions :



- la création d'une Amicale des Anciens élus,
- le bilan du Congrès des Maires,
- l'octroi de diverses subventions,
- la motion soutenant M. GAIDOT, maire de Vescemont,
- les projets 2013

Le compte-rendu du conseil ainsi que la motion sont disponibles sur le site internet de l'association dans la rubrique : Activités > Comptes-rendus

Concertation sur les rythmes scolaires



Après avoir rencontré le **Recteur d'Académie** le 9 janvier dernier et invité **M. Mellon, Inspecteur d'Académie** et directeur des services départementaux de l'Education nationale du Territoire de Belfort lors du Conseil d'Administration du 25 janvier, M. Berné a souhaité mettre en place une **concertation** au sein du département.

Cette concertation a eu lieu le 15 février dernier à la Maison des communes. **70 élus** environ ont donc fait le déplacement afin d'exprimer leurs inquiétudes et de proposer des solutions. Comme l'a remarquablement souligné M. Rousset, maire de Menoncourt, un clivage certain existe entre «*les communes des villes et les communes des champs*», et bon nombre de communes rurales n'appliqueront cette réforme qu'à la rentrée 2014. Les élus se sont principalement souciés des coûts engendrés par ces nouveaux rythmes scolaires, des investissements à faire et des financements limités de l'Etat.

>>> Concours ECO-Energie Environnement

Du **1er avril au 30 juin**, l'AMD90 organisera un concours destiné aux collectivités et récompensant toute initiative en matière d'**économie d'énergie et de développement durable**.

Un courrier en expliquant les modalités sera prochainement envoyé aux collectivités.

La remise des trophées aura lieu lors de la **Journée de l'Echarpe le 14 septembre prochain au Foyer rural de Bourgne**.



 **Prochaine Assemblée générale de l'AMD90, le samedi 1er juin à la Salle d'honneur de la mairie de Belfort.**

Les projets de Réforme électorale

Des Elections « départementales » et non plus « cantonales » : le projet de loi prévoyant le redécoupage et la baisse du nombre de cantons espère également l'instauration d'un scrutin mixte, soit deux conseillers départementaux par canton, un homme et une femme. Or cette proposition se voit mise en péril par le Sénat qui souhaiterait que les 2 binômes de candidats arrivant en tête au 1er tour se maintiennent au second. Le texte prévoit aussi une modification du calendrier électoral de telle sorte que les élections départementales aient lieu le même jour que les élections régionales, et ce dès 2015.

Les Elections municipales : la proposition de loi prévoit également l'abaissement du seuil à 500 habitants (au lieu des 3500 actuellement) pour l'instauration du scrutin de liste. Or le Sénat et l'AMF souhaiterait que ce seuil soit relevé à 1000 habitants.

Les Elections intercommunales : le loi propose enfin l'instauration du « fléchage » pour l'élection des conseillers territoriaux (et non plus délégués communautaires). Il n'y aurait alors qu'une seule liste, et les premiers candidats de la liste seraient automatiquement élus au conseil intercommunal.

Statut de l'Elu et Cumul des mandats

Le 29 janvier dernier, une proposition de loi visant à faciliter l'exercice des élus locaux a été adoptée par le Sénat. Celle-ci prévoit notamment la mise en place d'un droit individuel à la **formation** dont le financement serait assuré par une cotisation obligatoire de 1% prélevée sur les indemnités.

En outre le texte prévoit que les **indemnités** des maires ne seraient plus fixées par délibération du conseil municipal mais par un tableau introduit dans le Code Général des Collectivités territoriales et établissant une progression en fonction de la taille de la commune.

En outre, une note de service de la Direction générale des Finances publiques publiée le 4 février fixe les barèmes d'**imposition** des indemnités de fonction pour 2013 et précise les modalités de versement d'une retenue à la source.

Enfin, le loi sur le **non-cumul des mandats** ne devrait être appliquée que fin 2016/début 2017 d'après les annonces du Ministre de l'Intérieur, Manuel Valls. Cependant aucune décision claire n'a encore été prise sur ce sujet, bien que le Conseil d'Etat ait émis un avis préconisant l'application de cette loi à la fin du mandat actuel des députés, soit 2017.

Depuis février a débuté le **Débat national sur la transition énergétique (DNTE)**. Jusqu'à mai, des débats publics seront organisés dans toutes les régions. L'AMF espère voir renforcé le rôle des communes dans le domaine de l'énergie, et rappelle son attachement à la péréquation tarifaire nationale en matière du prix de l'énergie.

Finances locales

Baisse des dotations de l'Etat : Mi-février, le gouvernement a annoncé la réduction sur 2 ans de 4,5 milliards d'euros des dotations de l'Etat aux collectivités locales, soit une baisse deux fois plus importante que prévue.

Le Président du Comité des Finances locales, André Laignel, a demandé au 1er Ministre l'ouverture rapide de négociations pour ce qui constitue « une véritable rupture dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités ». Jacques Péliard, Président de l'AMF, a également demandé de suspendre cette décision et réclame la création d'un Pacte financier entre l'Etat et les collectivités.

Une conférence, réunie par le 1er Ministre, a eu lieu le 12 mars pour tenter de trouver des solutions. A cette occasion Jacques Péliard a donc demandé au 1er Ministre une évaluation précise de l'impact financier des politiques de l'Etat sur les collectivités locales. En outre le Président de l'AMF a insisté auprès du 1er Ministre sur l'importance de la création d'une Agence de financement des collectivités (AFFIL) dont le projet sera examiné à partir du 20 mars par le Sénat.

Emprunts : La nouvelle banque des collectivités vient d'être créée avec la signature du contrat instituant la SFIL (Société de financement local) dont le capital est détenu par la Banque Postale (5%), la Caisse des dépôts et Dexia (20%) et l'Etat (75%). L'objectif serait de distribuer au moins 5 milliards d'€ de prêts aux collectivités à un taux dit « privilégié » d'après le Président François Hollande. Celui-ci devrait être fixé à 1,75% par la Caisse des dépôts.

Mais par ailleurs, les députés ont voté le 14 février dernier, dans le cadre de la réforme bancaire, un article prévoyant de limiter l'accès des collectivités aux prêts les plus simples afin d'éviter les emprunts dits toxiques.

Les Emplois d'Avenir

La loi portant sur les emplois d'avenir est entrée en vigueur au 1er novembre 2012. Les emplois d'avenir ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés.

Ils doivent leur permettre d'accéder à une première expérience professionnelle reconnue sur le marché du travail et/ou d'acquérir des compétences favorisant leur employabilité.



Qui peut en bénéficier ?

L'emploi d'avenir est **destiné aux jeunes de 16 à 25 ans révolus ou 29 ans révolus si travailleurs handicapés :**

- sans diplôme (jusqu'à niveau IV non validé)
- peu qualifiés (de niveau V validé, CAP ou BEP) ET recherchant un emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers.

Exceptionnellement, il peut s'adresser aux diplômés BAC à BAC+3 validé, à la recherche d'un emploi depuis au moins 12 mois au cours des 18 derniers mois ET résidant en ZUS.

L'emploi d'avenir c'est quoi ?

- un CDI ou un CDD de 12 à 36 mois, à temps plein (sauf exception),
- un plan de formation pour acquérir de nouvelles compétences, voire une qualification,
- l'accompagnement d'un tuteur pendant la durée du contrat (intégration, adaptation au poste de travail, transmission de savoirs et de savoir-faire, etc.)

Qui sont les employeurs ?

L'emploi d'avenir s'adresse principalement aux employeurs du **secteur non-marchand** et notamment aux associations à but non lucratif, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, aux établissements publics, en particulier les établissements hospitaliers ou du secteur médico-social, aux structures d'insertion par l'activité économique.

Pour les communes ou structures qui ont recensé un intérêt et un besoin mais qui ne peuvent pas proposer un poste à temps plein, il est possible de mettre en place un emploi à temps partagé, avec convention de mise à disposition avec le second employeur. Voir le témoignage ci-après.

Dans le **secteur marchand**, l'emploi d'avenir concerne des secteurs d'activité définis par arrêté préfectoral régional.

L'employeur doit être capable d'offrir un encadrement (tutorat) et des perspectives de formation ou de qualification pendant toute la durée de l'Emploi d'Avenir.

Comment mettre en place la formation ?

Les OPCA (Organismes paritaires collecteurs agréés) ou le CNFPT ont étoffé leurs catalogues et prestations afin de proposer aux employeurs un panel très large de formations diverses, y compris la formation au tutorat.

En quoi consiste l'aide de l'Etat ?

L'Etat propose une aide allant jusqu'à 75% du SMIC brut entre 1 et 3 ans maximum. Des cofinancements complémentaires à l'aide de l'Etat peuvent également être alloués.

Qui aide les employeurs pour le recrutement et les formalités ?

Les Missions Locales sont identifiées comme opérateur principal des phases de prescription et d'accompagnement dans l'emploi. Le réseau des Cap emploi est quant à lui compétent pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés.

Avant l'entrée en emploi et pendant l'accompagnement, les Missions Locales ou les Cap emploi peuvent mobiliser les aides et les prestations de Pôle emploi au bénéfice des jeunes suivis en emploi d'avenir.

Un pilotage régional est assuré par la Direccte qui se charge de coordonner et d'assurer le suivi de ce dispositif sur la région.

VOUS SOUHAITEZ RECRUTER ?

La démarche est simple ! Il vous suffit de contacter votre interlocuteur habituel à la Mission Locale, à Pôle emploi ou à Cap emploi.

CAP EMPLOI

Tiphaine WILT
twilt@capemploi25-90.com
03 81 41 68 60

MISSION LOCALE

Valérie CANTIN
v.cantin@ejfc.org
03 84 90 40 10

POLE EMPLOI

Nadia GRARADJI
nadia.graradji@pole-emploi.fr
BELFORT : 03 84 57 65 19
DELLE : 03 84 46 65 94



BERMONT - la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Après proposition de M. Davy Philippe, secrétaire de mairie, le conseil municipal a choisi de recruter un agent technique dans le cadre d'un emploi d'avenir, en prévision du prochain départ en retraite de l'agent actuellement en poste.

Ce dispositif répond en effet aux besoins de la commune :
- un emploi à temps plein : sur ce poste, une présence quotidienne, à temps plein, est nécessaire
- la diversité des formations offertes par le nouveau catalogue CNFPT facilite la montée en compétences des jeunes recrutés en emploi d'avenir
- une aide de l'état (75%) sur 3 ans : elle permet à cette petite commune de réaliser son projet de transmission des savoirs du titulaire actuel, à un jeune motivé et volontaire. Sans elle, pas de budget suffisant.

La présélection des candidats a été réalisée par la Mission Locale sur la base de la fiche de poste définie lors d'un entretien préalable avec les représentants de la commune, et au regard des critères d'éligibilité des candidats. Les candidatures spontanées ont également été examinées.

M. Santosillo, Maire de Bermont, a reçu les candidats sélectionnés en entretiens individuels et a retenu M. Julien PERCHE. Le contrat de travail et les formalités liées à l'emploi d'avenir ont été signés à la fin du mois de février 2013.

M. Santosillo souligne qu'il ne faut pas avoir peur d'embaucher un(e) jeune.

« Il faut être conscient que du temps doit leur être consacré, dans l'encadrement et le tutorat. Cet engagement, associé à une solide formation, c'est la garantie d'une intégration réussie et d'une efficience future dans le poste. »

La Mission Locale nous a apporté son soutien tout au long de la démarche, notamment pour faire connaître l'offre aux candidats et pour formaliser le plan de formation.

Les entretiens réguliers qui sont programmés entre la commune, le jeune et la Mission Locale pendant la durée de l'emploi d'avenir, vont également nous permettre de nous ajuster si besoin, et de consacrer du temps à l'agent recruté. C'est important.

Dans « emploi d'avenir » il y a « avenir » et celui-ci se construit jour après jour. »



Photo du journal Le Pays lors de la signature à Bermont

ETUEFFONT/MENONCOURT - la mutualisation des compétences.

La commune d'ETUEFFONT a été l'une des premières à contacter Pôle Emploi afin d'obtenir des informations complémentaires sur l'emploi d'avenir. Elle avait en effet l'intention d'embaucher M. Julien HILDEFONSE-VROMAGER, jeune-homme qu'elle connaissait puisque sa famille habite dans la commune – c'est un point important pour Monsieur le Maire car le jeune connaît toutes les rues et les infrastructures ! - et parce qu'il a déjà démontré son dynamisme et sa motivation lors de contrats pendant l'été.

Ce jeune candidat était embauché en emploi aidé (CUI CAE : Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement d'emploi) par la commune de Menoncourt qui était, elle aussi, désireuse de lui proposer un emploi dans le cadre de l'emploi d'avenir.

Elles se sont concertées et ont décidé de proposer un emploi en temps partagé.

La commune d'ETUEFFONT est l'employeur ; une convention de mise à disposition a été régularisée avec la mairie de MENONCOURT, avec définition des jours et heures de présence dans chaque commune. L'aide de l'état est répartie au prorata du temps de travail.

L'emploi d'avenir s'est imposé dans le choix de M. Gérard GUYON, en raison du temps de travail et du choix élargi de formations. C'est un plus essentiel par rapport au CUI CAE !

Julien HILDEFONSE-VROMAGER confirme que c'est un réel enrichissement. Son tuteur, M. Alain HERBUTE, insiste pour que son « protégé » aille en formation et qu'il lui transmette également ses savoirs nouvellement acquis, ce sera un plus pour l'activité du service technique.

La commune a décidé, outre les formations prévues au catalogue CNFPT, de prendre à sa charge la formation au Permis C et la FIMO (Formation Initiale Minimale Obligatoire) afin que le jeune puisse intervenir sur l'ensemble des fonctions liées à son poste.

Le travail en temps partagé permet également au jeune salarié de se confronter et de s'adapter à des organisations de travail différentes.

La municipalité d'ETUEFFONT incite les autres communes à franchir le pas...

« Pour aider les jeunes tout d'abord, pour prévoir l'avenir de l'activité du service technique ensuite. Travailler avec un jeune est une vraie richesse, notamment quand il arrive avec une première qualification car il a d'autres techniques dont il peut faire profiter ses collègues, parce qu'il a un œil neuf sur l'activité et que cela peut inciter à la réflexion dans le service. »



LES ACTIONS SOLIDARITE D'EDF A DESTINATION DE SES CLIENTS PARTICULIERS

L'électricité ne doit pas être un facteur aggravant d'une situation de précarité.

C'est pourquoi, la solidarité est au cœur des valeurs d'EDF, qui mène depuis 25 ans une politique dédiée à ses clients démunis, dans le cadre de ses missions de service public.

Présentation de la démarche d'EDF en faveur de ses clients démunis

- ▶ L'aide au paiement : la mise en œuvre des tarifs sociaux de l'énergie et le cofinancement de l'aide apportée par les collectivités territoriales pour le paiement des factures d'énergie des ménages précaires (Fonds de Solidarité Logement). En mars 2012, l'automatisation du TPN (Tarif de Première Nécessité) pour l'électricité est venue compléter cette aide. Elle a permis d'atteindre un million de bénéficiaires en septembre 2012.
- ▶ L'accompagnement : EDF mobilise ses collaborateurs sur tout le territoire afin qu'ils apportent des solutions souples et adaptées aux clients en difficulté.
- ▶ La lutte contre la précarité énergétique, c'est une priorité pour EDF. Elle est inscrite au cœur de nos valeurs de service public et de nombreuses actions sont effectuées en lien avec les acteurs sociaux locaux et les associations impliquées dans cette démarche.
- ▶ La prévention, qui comprend des actions d'informations et de formations pédagogiques autour des bonnes pratiques de maîtrise de l'énergie et permettre l'accès des populations sensibles aux solutions d'efficacité énergétique et d'amélioration de l'habitat.

Ainsi, les Conseillers Solidarité EDF travaillent en étroite collaboration avec les différents acteurs locaux de la solidarité : élus, administrations spécialisées (conseil général, centres communaux d'action sociale, caisse d'allocations familiales) et travailleurs sociaux en milieux associatifs.

Les services sociaux sont toutefois les seuls compétents pour évaluer la situation des personnes et prendre les décisions nécessaires.

La continuité de services entre EDF et les différents partenaires conditionne le degré de confiance accordé par les clients démunis. Ce lien est indispensable pour trouver des solutions durables et adaptées à la situation de chaque foyer.

Contact :

Karine GAILLARD,
correspondante Solidarité EDF
au 06 98 93 45 80
ou karine-k.gaillard@edf.fr



Journées de l'Énergie

29-30-31
mars
2013



ERDF OUVRE SES PORTES

3 jours pour découvrir la distribution de l'électricité de demain, nos métiers et la sécurité électrique

Nous vous attendons sur nos sites de

- Besançon, 25 rue Thomas-Edison
- Montbéliard, 10 allée Auguste-Schwander
- Lons-le-Saunier, 90 place du Maréchal-Juin
- Vesoul, 14, quai Yves-Barbier

Nos horaires

Vendredi de 10 heures à 18 heures
Samedi de 14 heures à 18 heures
Dimanche de 10 heures à 13 heures

débat
national
transition
énergétique

 **ERDF**

ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE

Credit photo ERDF - William Beaucardeif

Zoom sur le projet l'Opération collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS) de la CCST ...

>>> L'élaboration d'une OCMACS

Comme nous l'explique Corinne Bohlinger, chargée de mission Développement économique à la CCST, « *Tout est parti du constat des élus qu'il fallait dynamiser et promouvoir le commerce et l'artisanat à l'échelle du territoire de la communauté de communes* ». Un programme similaire avait déjà été entrepris à Delle et Beaucourt avec l'obtention du **FISAC** (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce), dispositif principalement destiné à financer les opérations de création, maintien et modernisation des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, pour préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité.

L'**Observatoire de l'emploi** réalisé par la Communauté de Communes du Sud Territoire a montré un tissu industriel représentant 44% des emplois salariés contre seulement 13% pour le tissu artisanal. Par ailleurs l'analyse de la consommation réalisée au cours de l'étude préalable a montré une faible consommation des salariés sur le territoire.

>>> Une conciergerie d'entreprises territoriale



« Cette conciergerie serait un véritable service aux salariés représentant une plus value pour les entreprises et une source d'emplois pour le territoire ». Cette conciergerie permettrait aux salariés d'avoir accès à **différents services** (achat de viennoiseries, fleurs, pressing, réception de colis...) par l'intermédiaire d'une **plateforme internet** avec paiement sécurisé en ligne et livrable sur le lieu de travail ou tenu à leur disposition jusqu'à des horaires tardifs. « L'objectif est d'inciter les

salariés à consommer et ainsi limiter l'évasion commerciale. En 2007, le SMAU (Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine) avait réalisé une étude montrant que plus de 2500 personnes travaillant sur le territoire de la CCST habitaient à l'extérieur. »

Matériellement, cette conciergerie devrait se situer **sur le site l'ancienne gare de Delle** (bientôt remise en activité dans le cadre de la réouverture de la ligne Belfort/Delle). Un **pôle public** devrait y être créé et géré par une **association d'insertion sociale et professionnelle** en attente d'agrément, « CHACASOL » pour Chantier Café Solidaire. « Par convention, nous mettrions gratuitement à disposition de cette association un logiciel lui permettant de gérer de façon indépendante la conciergerie, à savoir les commandes (via internet) et les livraisons (soit dans l'entreprise, soit en dépôt à la gare de Delle dans l'attente d'un retrait ultérieur par le client). Les adhérents au service conciergerie seraient composés principalement des commerçants/artisans locaux (prestataires de service) et des entreprises. L'adhésion d'une entreprise donnerait capacité à chaque client salarié d'adhérer au service proposé. »

Ce dispositif permettrait d'une part de répondre aux attentes des salariés tout en attirant ainsi de nouveaux consommateurs, et d'autre part de promouvoir l'offre commerciale tout en favorisant l'emploi et l'insertion professionnelle : une belle initiative de la part d'une communauté de communes souhaitant profondément **réhabiliter son patrimoine industriel et redynamiser son territoire et ses commerces**.

« Devant ce potentiel important de consommateurs, renforcer l'information et le partenariat entre les différents acteurs locaux semble nécessaire au développement de l'activité commerciale artisanale et de services, et à l'attractivité du territoire. Tel est le défi que la CCST, les chambres consulaires et les représentants des professionnels ont décidé de relever. »

Un **comité de pilotage** a alors été mis en place afin de réfléchir aux diverses actions à entreprendre. « L'OCMACS devrait être réalisée en 3 tranches de 12 mois chacune, nous explique Corinne Bohlinger. Dans le cadre des demandes d'aide relevant du FISAC, nous venons de déposer auprès des services de l'Etat un dossier de demande de subvention contenant les **8 actions projetées pour la 1ère tranche**. ». Parmi ces actions, on peut citer notamment l'élaboration d'un plan de communication commerciale ou le diagnostic préalable à l'investissement professionnel. Mais la grande particularité serait la création d'une conciergerie d'entreprises territoriale.



Directeur de Publication:
Michel BERNE
Rédacteur en Chef:
Dimitri RHODES
Rédaction/Maquette:
Céline MOUGIN
29, bd Anatole France
CS 40322
90006 BELFORT Cedex
03.84.57.65.70
www.maires90.asso.fr